



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

# RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR UNE PLUS FORTE PRODUCTIVITÉ ET POUR LE BIEN-ÊTRE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION  
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE

PARIS, 1<sup>er</sup> - 2 JUIN 2016

<b>I. Résumé exécutif</b>	2
Recommandations du TUAC	2
<b>II. Perspectives économiques</b>	4
<b>III. Productivité et inclusion</b>	5
Emplois de qualité et réduction des inégalités	5
Éducation et formation tout au long de la vie : anticiper les tendances et traiter les problèmes existants	6
Donner une dimension sociale à la prochaine révolution de la production et à l'économie numérique	7
Un environnement favorable à des économies inclusives et à l'investissement à long terme	8
Des services publics et une société civile énergique pour des régions plus inclusives	10
<b>IV. Développement et changement climatique : respecter les engagements pris</b>	10
Le programme 2030	10
Respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat	11
<b>V. Le commerce et l'investissement au service d'une croissance productive et inclusive</b>	12
Rééquilibrer les accords d'investissement	12
Promouvoir la conduite responsable des entreprises	12
<b>VI. Droits du travail et adhésion à l'OCDE</b>	13
Colombie	13
République de Corée	14

## I. Résumé exécutif

1 Le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres se réunit à un moment crucial. Les pays de l'OCDE sont confrontés à des défis immédiats et à long terme. À brève échéance et l'année 2016 s'avère être la plus dangereuse sur le plan économique depuis 2009. Non seulement l'économie mondiale ne parvient pas à se remettre des conséquences de la crise de 2008, mais elle risque aujourd'hui de basculer dans une récession accompagnée d'une déflation et d'une hausse du chômage et du travail précaire. Les leviers d'action actuels étant inopérants (baisse des taux d'intérêt, des investissements, baisse du chômage dans certains pays soutien aux salaires) les politiques macro-économiques mises en œuvre dans de nombreuses économies développées ont échoué à soutenir la création d'emploi et à favoriser une croissance durable et inclusive. L'austérité budgétaire a affaibli la demande à court terme. Les réformes structurelles visant à la « flexibilité » du marché du travail ont miné la croissance des salaires au cours des dernières années. S'en remettre uniquement à la politique monétaire pour éviter la déflation a atteint ses limites. De plus, l'insuffisance de la demande dissuade l'investissement privé et exacerbe le défi à long terme que représente la faible croissance de la productivité.

2 Les pays de l'OCDE doivent également faire face à une crise sociale qui se manifeste par le creusement des inégalités de revenus, par la baisse de la part des salaires au cours des trois dernières décennies et par la distribution extrêmement inégale de la richesse, les 10 % les plus aisés détenant la moitié de la richesse des ménages. Le thème de la ministérielle de l'OCDE offre l'occasion de mettre fin à la fausse dichotomie entre hausse de la productivité et efficacité économique d'une part, égalité et justice sociale d'autre part. Selon une récente étude de l'OCDE, l'accroissement des inégalités de revenus, au-delà de son aspect normatif, pèse sur la croissance à long terme. Dans certains pays, les augmentations de revenu les plus importantes ont bénéficié aux 1 % les plus riches, créant une distorsion économique majeure.

3 Aujourd'hui, les pays de l'OCDE représentent une minorité de l'économie mondiale. Leurs actions doivent donc s'intégrer dans un cadre qui reflète aussi les ambitions mondiales des économies émergentes et en voie de développement. Les principaux accords internationaux conclus en 2015, à savoir les objectifs de développement durable de l'ONU (Programme 2030) et l'Accord de Paris sur le changement climatique, tracent la voie d'un monde où les objectifs zéro pauvreté et zéro carbone peuvent être atteints. Les syndicats soutiennent ces ambitions et exhortent les ministres de l'OCDE à mettre l'accent sur les mesures politiques clés qui permettront de relever à la fois les défis qui se posent à court terme en matière d'emploi, de croissance et de justice sociale, et de répondre aux objectifs à long terme de croissance inclusive et de développement durable.

### *Recommandations du TUAC*

*Le TUAC appelle donc les ministres à :*

- Augmenter les **investissements publics dans les infrastructures** à hauteur de 2 % du PIB en mettant l'accent sur la création d'emploi, l'amélioration de la productivité et la transition vers une économie bas carbone (§5-7) ;
- Cibler les augmentations des dépenses publiques pour à court terme **stimuler la demande** et la création d'emplois et à moyen et à long terme **augmenter le potentiel productif** (§5-7) ;
- Changer l'objectif des réformes qui, en l'état, ne font qu'affaiblir les salariés sur le marché du travail et augmentent le risque de déflation. Par ailleurs, et en étroite concertation avec les syndicats et les partenaires sociaux, élaborer des stratégies de **revalorisation des revenus faibles et intermédiaires** afin de stimuler la demande et le pouvoir d'achat, en mettant l'accent sur le renforcement des institutions du marché du travail, notamment la négociation collective et la mise en place de salaires minimum, en vue de réduire les inégalités de revenus et d'enrayer la progression du travail précaire, informel ou illégal (§8-10) ;

- Accroître l'investissement dans une éducation publique de qualité et le **développement des compétences par des stratégies** à long terme impliquant les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise et au-delà, afin de créer des possibilités d'apprentissage et de formation en situation de travail tout au long de la vie (§11-13) ;
- Élaborer un plan d'action afin de garantir des **emplois décents dans l'économie numérique** et relier l'impact de la numérisation sur l'innovation et le développement des technologies afin de s'assurer que la « prochaine révolution industrielle » aboutisse à une productivité accrue et à une qualité de l'emploi en phase avec les initiatives de l'OCDE sur les bénéfices de la numérisation (§14-15) ;
- Veiller à ce que le cadre de l'OCDE sur la « **qualité réglementaire** » **bénéfice à tous au sein de la société** (salariés, consommateurs, citoyens) et n'interfère pas avec le légitime droit de réglementer en servant les intérêts bien particuliers des entreprises et de la libéralisation commerciale (§16- 17) ;
- Participer à une réévaluation des réformes financières post-2008 et s'attaquer **au court-termisme ambiant dans les conseils d'administration et dans la chaîne d'investissement** (propriétaires d'actifs, gestionnaires d'actifs et autres intermédiaires financiers) (§18-22) ;
- Intégrer le principe du « **travail décent** » et d'équité dans la stratégie de développement de l'OCDE, dans la droite ligne du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et promouvoir le dialogue social en tant qu'outil de croissance inclusive dans les pays en développement, ainsi que le renforcement des capacités et le partage des connaissances en vue d'établir des socles de protection sociale, des systèmes d'éducation et de formation et des services publics de qualité permettant de lutter contre l'extrême pauvreté (§23-24) ;
- Agir suite à l'accord de Paris sur le changement climatique et à l'**engagement en faveur d'une « transition juste »** par des mesures nationales et par le dialogue avec les partenaires sociaux sur la question de la transformation industrielle et soutenir la création d'un « Fonds de transition juste » pour les salariés et les communautés (§25) ;
- Marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire des Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales en prenant des mesures pour **renforcer les points de contact nationaux (PCN)**, y compris en demandant une réallocation des fonds provenant du budget principal de l'OCDE<sup>1</sup> pour la création d'un PCN permanent au sein du Secrétariat de l'OCDE, et en revisant le guide de procédures des Principes Directeurs de l'OCDE (§26-30) ;
- Agir par la législation nationale pour **rendre obligatoire le devoir de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l'homme**, afin de renforcer le respect des droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (§30) ;
- Réaffirmer les valeurs fondamentales communes aux pays Membre de l'OCDE - y compris l'engagement envers une démocratie pluraliste fondée sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme ; mettre en place un « **processus de suivi spécial** » **concernant le droit du travail et la sécurité des syndicats** *avant d'inviter la Colombie à l'OCDE ; et enjoindre la République de Corée à instaurer un dialogue transparent et démocratique* avec toutes les composantes de la société civile coréenne, y compris les syndicats, afin d'honorer ses engagements à respecter les normes internationales en matière de droit du travail (§31-35).

.....  
 1. Cette mesure nécessite une réaffectation à long terme de la Partie I du budget de l'OCDE

## II. Perspectives économiques

**4** Les prévisions économiques de l'OCDE<sup>2</sup> confirment que la croissance du PIB mondial est au plus bas. La croissance de cette année ne sera pas plus élevée qu'en 2015 - année de croissance la plus faible de ces cinq dernières années. L'économie mondiale est frappée par une série de chocs interdépendants et qui se renforcent mutuellement. La Chine, qui jusqu'alors jouait un rôle moteur de la demande mondiale en équipements et matières premières, se tourne vers un modèle de croissance différent qui aura des conséquences sur la dynamique de la demande mondiale. De plus, les flux de capitaux déstabilisent de nombreuses économies émergentes. Entretemps, la politique budgétaire est restrictive dans de nombreuses économies et les risques d'instabilité financière sont « substantiels », selon l'OCDE. En réalité, les « stratégies de sortie » mises en œuvre prématurément depuis 2010 ont fait fausse route. Les coupes dans les dépenses ont frappé les économies de manière plus forte que prévu par les décideurs politiques. Elles ont engendré une compression des salaires réels et, compte tenu de la baisse des rentrées fiscales, elles ont échoué à alléger l'endettement public.

**5** Ces chocs surviennent alors que l'économie mondiale tente toujours de se remettre des conséquences de la précédente crise financière et ne peut se permettre un autre ralentissement de la croissance. Les politiques monétaires doivent faire face à des taux d'intérêt plancher proches de zéro, tandis que l'efficacité de la politique de la planche à billets (les liquidités représentent aujourd'hui 30 % du PIB mondial, contre 6 % à la fin des années 1990) est de plus en plus contestée. L'inflation est tombée à des niveaux tels que le moindre choc ferait basculer l'économie d'une situation proche de l'inflation zéro vers une déflation proprement dite. La faible demande a entraîné une sous-utilisation des capacités qui a un effet cumulatif. La plupart des pays de l'OCDE doivent maintenant avoir des écarts de production négatifs conséquents qui continuent à être sous-estimés par les décideurs politiques.

**6** L'orientation de la politique actuelle qui compte sur la seule politique monétaire pour maintenir l'économie mondiale à flot ne fonctionne pas. L'austérité budgétaire et l'affaiblissement des instances de négociation collective mettent sous pression les salaires et le niveau de vie. Elles ont non seulement contribué au risque de déflation mais ont également fortement compliqué la tâche des banques centrales sur les anticipations d'inflation. Pour éviter une rechute vers la crise, un stimulus collectif et coordonné est nécessaire. Compte tenu de l'écart de production négatif, des mesures devraient viser à la fois le capital et les dépenses courantes. Les modélisations présentées par le L20 lors du sommet 2014 du G20 à Brisbane<sup>3</sup> et relayées au sommet conjoint des Ministres du travail, de l'emploi et des finances à Ankara en 2015, soulignent la nécessité d'augmenter la part du travail dans l'économie – enjeu qui reste d'actualité. Un mix de mesures coordonnées visant à augmenter de 5 points de pourcentage la part des salaires dans les pays du G20 et les investissements publics dans l'infrastructure physique et sociale peut générer jusqu'à plus de 5 points de pourcentage de croissance du PIB supplémentaire sur cinq ans.

### *La RCM devrait :*

- Reconnaître la nécessité de mettre en place un programme de relance coordonné et équilibré afin de compléter et de réorienter les liquidités créées par les mesures de politique monétaire et d'éviter les effets des dévaluations concurrentielles ;
- Suspender les mesures de consolidation budgétaire et, au lieu, répondre à l'appel de l'OCDE pour une augmentation coordonnée des investissements publics qui sera bénéfique pour la croissance future tout en améliorant les finances publiques en contribuant à la baisse de l'endettement public. L'austérité budgétaire ne doit pas être d'actualité ;
- S'engager à relancer l'investissement public dans les infrastructures, les réseaux, l'innovation et le capital humain à hauteur de 2 % du PIB, en faisant un actif productif correspondant aux passifs des gouvernements ;

2. Rapport intermédiaire sur les perspectives économiques de l'OCDE, 18 février 2016

3. Onaran, O. (2014), « The case for a coordinated policy mix of wage-led recovery and public investment in G20 », Document de travail du L20, Université de Greenwich, Royaume-Uni/Paris, France. <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/modeling.pdf>

- Demander aux banques centrales d’agir pour améliorer le fonctionnement et la transmission de la politique monétaire. Le surplus de liquidités créé par les banques centrales reste en effet piégé dans le secteur financier et ne se répercute pas dans l’investissement productif et l’économie réelle. L’assouplissement quantitatif pour financer directement l’investissement public, qui pourrait se faire à des taux négatifs est une option à prendre sérieusement en considération ;
- Réformer les politiques structurelles afin d’augmenter les salaires et de réduire les inégalités en renforçant les institutions du marché du travail (négociation collective coordonnée, protection de l’emploi), empêchant ainsi l’inflation zéro de s’ancre dans l’économie en raison de la fragilité des accords salariaux, et ré-ancre les anticipations d’inflation ;
- Examiner et mettre à jour le rôle des salaires minimum. L’expérience avec l’introduction d’un salaire minimum en Allemagne, ainsi qu’une multitude de recherches récentes montre que le salaire minimum, lorsqu’il est fixé à des niveaux suffisants, peut apporter des gains salariaux importants pour les travailleurs à bas salaires et ce sans nuire à la performance au travail.

### III. Productivité et inclusion

7 La productivité a une place prépondérante dans la compréhension de la crise financière de 2008. Il est ainsi important de reconnaître l’impact de la demande sur la productivité à court terme et sur les facteurs structurels plus long terme. La faible croissance de la productivité depuis le début de la crise ne s’explique pas par une faiblesse de l’offre. Elle doit plutôt être comprise comme le résultat des ajustements salariaux. La réduction des dépenses publiques combinée au surendettement du secteur privé ont donné lieu à la fois à la diminution de la demande et à la diminution la croissance économique. Dans certains pays, le chômage a augmenté ou est resté élevé. Dans d’autres, où l’emploi a été freiné, le marché du travail a compensé une croissance plus faible par des réductions drastiques des salaires et de la qualité du travail. Il en ressort un changement structurel majeur au détriment des salariés dans de nombreux pays. La faible productivité est simplement le résultat d’un écart disproportionné entre emploi et croissance économique. Pour une augmentation de la productivité à court terme, la meilleure des perspectives est celle d’une augmentation soutenue et durable de la demande qui conduirait à une croissance économique plus forte et une reprise soutenue des revenus dans le secteur privé.

#### *Emplois de qualité et réduction des inégalités*

8 Il n’y a pas de choix cornélien entre inégalité et productivité. L’accroissement de la productivité est nécessaire pour augmenter le niveau de vie. Mais si les gains de productivité ne sont pas largement partagés alors le bien-être n’en sera pas amélioré. La majorité des pays de l’OCDE ont souffert d’une hausse significative des inégalités de revenus et de la richesse au cours des trois dernières décennies. L’impact négatif des inégalités sur la croissance est maintenant reconnu. Suite à la création de son nouveau Centre sur les égalités et les opportunités et plusieurs publications mettant en évidence l’écart croissant entre les 1 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres, l’OCDE devrait être mandatée pour poursuivre ce travail et formuler des recommandations concrètes allant au-delà de la question de l’accès aux compétences et en vue d’atteindre une croissance véritablement inclusive.

9 Le creusement des inégalités de revenus ne résulte pas uniquement de l’évolution technologique, inévitable, mais également des erreurs politiques qui ont affaibli les institutions du marché du travail. L’accent doit donc être mis sur la correction de ces erreurs. Les syndicats ne défendent pas seulement les plus bas salaires. Ils jouent également un rôle capital pour lutter contre la part croissante des revenus des 1 % les plus riches. Ils agissent aussi en défenseurs de l’État providence et d’une fiscalité plus équitable et plus progressive. Il est essentiel de promouvoir des modèles économiques durables orientés sur le long terme et de rejeter les stratégies de productivité court-termistes qui réduisent les coûts au détriment des salaires, des conditions de

travail et du développement des compétences des salariés. La négociation collective peut aider à diffuser les bonnes pratiques et à améliorer la productivité dans l'ensemble de l'économie.

**La RCM devrait :**

- Reconnaître et soutenir le rôle positif des syndicats et de la négociation collective pour garantir une meilleure cohésion sociale et promouvoir les politiques visant à renforcer les institutions du marché du travail afin que les gains de productivité se traduisent par une augmentation des salaires. Le retard accusé par les salaires réels par rapport à la productivité, une tendance observée dans plusieurs économies de l'OCDE, doit être enrayé ;
- S'assurer que la stratégie de « croissance inclusive » de l'OCDE est une démarche qui implique « la société dans son ensemble » et regroupe des mesures visant à accroître l'innovation et la productivité ainsi que des politiques sociales et de marché du travail afin que tous les salariés, toutes les entreprises et toutes les régions puissent participer à l'amélioration de la productivité ;
- Prendre fermement position contre la discrimination sur le marché du travail, qui constitue l'une des manifestations les plus évidentes des conséquences sociales néfastes de « résultats inégaux pour une contribution égale », et demander à l'OCDE d'élargir ses travaux sur l'égalité des chances, en particulier pour les femmes, les ménages à faible revenu et tous les groupes vulnérables ;
- Reconnaître l'échec des réformes du marché du travail qui visent à remplacer les droits collectifs par des responsabilités individuelles et qui alimentent une part croissante du travail précaire, exacerbent l'insécurité des salariés et des travailleurs qualifiés, et incitent ces derniers à émigrer compromettant ainsi la croissance potentielle et la productivité future ;
- Recentrer les politiques du marché du travail sur la qualité des emplois, comme les travaux récents de l'OCDE le montrent, notamment en termes de sécurité des salariés. Ce faisant, les ministres devraient reconnaître que le dualisme du marché du travail ne sera pas résolu par des contrats toujours plus flexibles ou précaires.

**Éducation et formation tout au long de la vie : anticiper les tendances et traiter les problèmes existants**

**10** Le chômage des jeunes (73,3 millions en 2015 au niveau mondial) représente aujourd'hui une grave menace pour le progrès social et la croissance économique. Aucune baisse significative n'est prévue pour 2016, et de nouvelles hausses sont même attendues dans plusieurs pays. Les prochains travaux de l'OCDE devraient fournir des orientations sur les politiques visant à réduire le nombre de jeunes peu qualifiés, de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) et de ceux occupant des emplois informels. Il est nécessaire de mettre immédiatement en place des programmes ciblés pour le marché du travail, car c'est chez les 25-29 ans que les jeunes NEET sont les plus nombreux (20,5 %<sup>4</sup>). Sans cela, la prochaine génération se trouvera affectée à vie, car les différences de revenus dépendent dans une large mesure des dix premières années sur le marché de l'emploi. Le Plan d'action pour les jeunes de l'OCDE date de 2013 et doit être renforcé.

**11** Les inadéquations de compétences actuelles ne s'expliquent pas principalement par une défaillance des systèmes éducatifs ou de formation, mais plutôt par la faiblesse et l'incertitude des financements des politiques de compétences. Afin de faire face aux pressions économiques induites par la crise et l'évolution des technologies, il est essentiel de mieux relier les politiques d'éducation et de formation avec les besoins du marché du travail grâce à des systèmes de formation de qualité pour tous les groupes d'âge. Le sommet 2016 de l'OCDE sur les compétences se doit d'adopter une approche globale avec une forte implication des parties prenantes. L'OCDE doit reconnaître le rôle des syndicats dans l'élaboration de politiques en faveur du développement de compétences tournées vers l'avenir et en tant que partenaires fournissant des solutions de formation tout au long de la vie.

4. OCDE, 2015, « Regards sur l'éducation »

**12** Les ministres devraient charger l'OCDE d'approfondir ses récents travaux sur l'intégration des migrants afin de trouver le bon dosage de politiques et de financements en vue d'améliorer les systèmes de reconnaissance des qualifications, les formations linguistiques, la scolarisation dans l'enseignement général et la participation aux programmes d'enseignement et de formation professionnels post-secondaires. Dans le même temps, il convient de mettre l'accent sur la surcharge des classes, de soutenir les professionnels de l'enseignement et de concevoir des programmes ciblés destinés aux mineurs non accompagnés et aux jeunes adultes.

*La RCM devrait :*

- Demander une mise à jour de la Stratégie de l'OCDE sur les compétences, en renforçant les liens entre la demande, la création d'emplois de qualité et l'éducation ;
- Reconnaître et soutenir le rôle des syndicats dans les systèmes nationaux de développement des compétences (également en tant que formateur), notamment en matière de dialogue social et de négociation collective, mettre en place des mesures d'incitation au développement des compétences, et s'engager à élaborer des approches interministérielles en fixant des objectifs d'investissement dans les infrastructures, l'éducation, la formation et l'innovation ;
- Charger l'OCDE de mettre au point des mécanismes de prévision pour anticiper les futurs besoins en compétences et d'éviter une polarisation du marché du travail ;
- Promouvoir divers parcours éducatifs d'amélioration des compétences et de requalification en annulant les coupes budgétaires et en augmentant les possibilités de formation de qualité tout au long de la vie, notamment en améliorant la formation sur le lieu de travail et les congés de formation rémunérés, et en développant les systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnelles et d'apprentissage ;
- Accélérer la création de cadres adaptés pour l'éducation et la formation des migrants, tous groupes d'âge et tous niveaux de qualification confondus, et intensifier l'intégration des migrants humanitaires sur les marchés du travail des pays de l'OCDE<sup>5</sup>.

***Donner une dimension sociale à la prochaine révolution de la production et à l'économie numérique***

**13** La réussite de la diffusion des technologies dépend de l'efficacité des cadres réglementaires et des structures organisationnelles, comme l'ont reconnu les conclusions de la réunion ministérielle de l'OCDE à Daejeon. La Ministérielle devrait adopter des approches participatives de l'innovation, en reconnaissant le rôle des syndicats dans le développement des entreprises et des compétences. La prochaine réunion ministérielle de l'OCDE sur l'économie numérique devrait valider cette approche. La complexité des systèmes de réseau, notamment les mégadonnées, l'informatique en nuage et l'Internet des objets, a des répercussions sur toutes les activités économiques et sociales, mais pose également un certain nombre de difficultés politiques, notamment en matière d'emploi. Il convient de se pencher sur les nouvelles formes d'emplois atypiques dans le domaine de l'économie des plateformes et du travail mobile, en assurant des conditions de travail de qualité, des salaires équitables, une protection sociale et le droit à la négociation collective. Certains modèles économiques émergents représentent un risque social à long terme et nuiront au développement des compétences et à la confiance.

**14** La focalisation de l'OCDE sur « la création des conditions de la prochaine révolution de la production » est positive, car l'impact des technologies diffusantes génériques et de l'automatisation sur la productivité, l'organisation du travail et l'environnement doit être évalué, et les avantages des « pôles d'innovation » et de la technologie verte examinés. Il convient également d'évaluer et de contrer ces risques, qui peuvent être réduits par une réglementation adaptée. Les effets perturbateurs sur l'emploi peuvent être atténués et gérés efficacement grâce à des politiques actives du marché du travail et des stratégies de transition juste. L'OCDE a trop considéré l'entrepreneuriat comme la panacée. Son approche devrait être plus modérée, car les premières

5. OCDE, janvier 2016, « Making Integration Work: Refugees and others in need of protection »

suppressions d'emplois apparaissent généralement au bout de cinq ans dans les nouvelles entreprises. La croissance de la productivité ne peut passer que par des modèles économiques durables et évolutifs. Par ailleurs, il convient de remédier à la domination du marché dans le secteur des technologies grand public, qui complique le développement des nouveaux arrivants. La mise en place d'une croissance durable et fondée sur la connaissance nécessite des investissements à long terme, notamment via les marchés publics, en capital humain, en recherche et développement et en capital intellectuel.

#### **La RCM devrait :**

- Adopter un cadre politique pour l'innovation proactif et inclusif impliquant les syndicats et s'engager à concevoir des voies de transition pour les salariés occupant des emplois exposés à la restructuration industrielle et à la numérisation, par le biais de politiques actives du marché du travail et de programmes d'amélioration des compétences ;
- Approuver des cadres réglementaires, notamment en matière de fiscalité et de concurrence, qui garantissent que les gains de productivité générés par la prochaine révolution de la production et l'économie numérique seront distribués équitablement, et que les coûts et les risques d'investissement ne seront pas répercutés sur les salariés ou les consommateurs ;
- Mandater l'OCDE pour élaborer un « Plan d'action pour des emplois de qualité dans l'économie numérique » et le relier à la révision de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi en se fondant sur les normes internationales du travail et le principe de salaire décent et de protection sociale efficace, tout en empêchant le développement des emplois atypiques ;
- Élargir les instruments de l'OCDE en matière de normes technologiques et de sécurité afin d'assurer la sécurité de la production et des salariés, l'interopérabilité des systèmes et la confidentialité des données ;
- Élaborer un ensemble cohérent de politiques et d'objectifs d'investissement visant à accroître la diffusion et l'utilisation des technologies et à combler les fractures numériques, tout en veillant au partage des résultats de la recherche et du développement et de l'innovation technologique, et à leur contribution dans l'anticipation en temps opportun des risques.

### **Un environnement favorable à des économies inclusives et à l'investissement à long terme**

#### **Viser la qualité réglementaire, et non la déréglementation**

**15** Par le passé, le programme de l'OCDE en matière de politique réglementaire a mis l'accent sur l'allègement des formalités administratives pour les entreprises privées afin que la réglementation n'entrave pas la libéralisation des échanges et la concurrence<sup>6</sup>. Cette disposition a conduit à adopter deux poids, deux mesures, dans l'application des principes de l'OCDE : dans plusieurs pays de l'OCDE, le fardeau réglementaire a été réduit pour les entreprises privées mais pas pour la société dans son ensemble. Plus récemment, l'OCDE a retenu une approche plus globale et plus favorable aux parties prenantes, en mettant l'accent sur la gouvernance de la réglementation et sur la nécessité d'impliquer les citoyens<sup>7</sup>. Cependant, plus récemment, la façon dont l'OCDE aborde la « participation des parties prenantes » reste limitée, et le message principal demeure inchangé : une réglementation de qualité doit être favorable aux entreprises et au commerce.

**16** L'amélioration de la qualité et de la gouvernance de la réglementation devrait profiter à tous : non seulement aux entreprises, mais aussi aux consommateurs, aux administrations publiques,

6. Les Principes directeurs de l'OCDE pour la qualité et la performance de la réglementation de 2005, appellent à « éliminer » les réglementations économiques dans tous les secteurs « sauf s'il apparaît clairement qu'elles sont le meilleur moyen de répondre aux intérêts généraux de la collectivité » et à « supprimer les obstacles réglementaires inutiles aux échanges et à l'investissement en poursuivant la libéralisation et prendre davantage en compte et mieux intégrer l'ouverture des marchés dans l'ensemble du processus réglementaire, de façon à renforcer l'efficacité économique et la compétitivité ».

7. Voir la Recommandation de 2012 concernant la politique et la gouvernance réglementaires et les Perspectives sur la politique de la réglementation 2015.

aux salariés et aux citoyens. Elle doit s'appuyer sur les bonnes pratiques de dialogue social qui existent dans un certain nombre de pays de l'OCDE, à savoir la consultation formelle des partenaires sociaux (syndicats et employeurs), qui leur permet de devenir à leur tour les acteurs conjoints de la réglementation dans le cadre de la négociation collective.

**La RCM devrait :**

- Veiller à ce que le cadre de l'OCDE sur la « qualité réglementaire » bénéficie à tous au sein de la société (salariés, consommateurs, citoyens) et n'interfère pas avec le droit légitime de réglementer en servant les intérêts bien particuliers des entreprises et de la libéralisation commerciale ;
- Reconnaître que les mécanismes de dialogue social constituent un mode de participation des parties prenantes fondamental et que la négociation collective est une source de réglementation en mesure de contribuer à la qualité des normes et des mécanismes.

**Le chantier inachevé sur le court-termisme financier**

**17** Malgré les réformes financières et de gouvernance d'entreprise post-2008, le court-termisme reste la norme au sein des marchés financiers et dans les conseils d'administration. Le bilan comptable des grands groupes bancaires, « trop-grands-pour-faire-faillite », est toujours aussi opaque. La taille et les risques du système bancaire parallèle ne sont toujours pas encore bien compris ni mesurés par les régulateurs. Dans le même temps, les conseils d'administration continuent de dépenser des milliards en dividendes et en rachat d'actions au lieu de réinvestir les bénéfices dans le développement de la productivité et la création d'emplois, comme mis en évidence par l'OCDE même<sup>8</sup>. Le court-termisme renforce les inégalités au sein des entreprises, au sein de la chaîne d'investissement (propriétaires d'actifs, gestionnaires d'actifs et autres intermédiaires financiers) et au sein de la société.

**18** L'OCDE doit réévaluer les réformes financières après 2008, et déterminer ce qui a fonctionné au cours des sept dernières années et ce qui reste à accomplir pour, enfin, en finir avec les groupes financiers de taille systémique, contrôler les risques du système bancaire « parallèle » et revoir les interactions entre finance et fiscalité.

**19** L'OCDE a adopté un certain nombre d'instruments<sup>9</sup> et d'initiatives qui portent directement ou indirectement sur la promotion de l'investissement à long terme, défini par l'OCDE comme « le capital patient, productif et engagé ». Des efforts doivent être engagés pour une meilleure cohérence entre ces instruments, en se concentrant sur les facteurs qui alimentent les comportements court-termistes dans la chaîne d'investissement et qui freinent le développement des pratiques d'investissement responsable. La lutte contre le court-termisme d'entreprise nécessite aussi de revoir le lien entre gouvernance d'entreprise et gains de productivité, et la manière dont ceux-ci sont redistribués entre les parties prenantes (actionnaires, créanciers, salariés, autorités fiscales, environnement, etc.).

**La RCM devrait :**

- Procéder à une réévaluation des réformes financières post-2008 ;
- S'attaquer au court-termisme dans la chaîne d'investissement en accordant une attention particulière à la responsabilité des gestionnaires d'actifs et autres intermédiaires financiers, aux dangers des dividendes excessifs et des programmes de rachat d'actions en généralisant les pratiques d'investissement responsable.

8. Selon le OECD Business and Finance Outlook 2015 : « *The buyback phenomena is not associated with rising productivity and better returns on equity. (...) Buybacks benefit company executives and mutual fund managers (whose performance is measured over short periods), both of whom are rewarded with stock options and awards.* »

9. Les Principes de gouvernement d'entreprise (version révisée de 2015), les Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques (version révisée de 2015), les Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels (2013), les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (version révisée de 2011) et leur application au secteur financier (version de 2015 et en cours), et le Projet « Trust and Business ».

## **Des services publics et une société civile énergique pour des régions plus inclusives**

**20** Le principal message exprimé lors de la réunion ministérielle de l'OCDE sur la gouvernance publique qui s'est tenue à Helsinki en novembre 2015 était le suivant : une croissance inclusive suppose des administrations publiques transparentes et responsables, au niveau central comme au niveau local. Les autorités locales et régionales notamment se situent au premier plan de la crise économique et sociale. Elles ont un rôle crucial à jouer dans le soutien à la création d'emplois et à l'innovation et dans le développement de pôles industriels et de villes durables, et doivent aider les familles actives à faire face aux conséquences de la crise.

**21** Une approche de la croissance inclusive reposant sur la gouvernance publique requiert des administrations publiques transparentes et responsables, mais elle suppose également une société civile dynamique et indépendante, capable de s'exprimer au nom des citoyens. Ces derniers doivent être autonomisés et s'organiser collectivement, aussi bien dans leur communauté locale que sur leur lieu de travail et, plus généralement, au sein de la sphère publique. Il est également nécessaire de fournir les services publics essentiels à tous les citoyens afin d'améliorer leur bien-être, et d'accompagner les petites et les grandes entreprises dans la création d'emplois locaux. Cette démarche exige de veiller à la durabilité du financement de l'administration et des services publics et au respect des salariés du secteur public, qui passe par une prise en compte de leurs préoccupations.

### **La RCM devrait :**

- Exploiter les travaux de l'OCDE sur la gouvernance publique afin d'autonomiser les citoyens, aux niveaux local et national, par le biais de représentations collectives au sein de leur communauté et sur leur lieu de travail ;
- S'engager à offrir des services publics de qualité à tous les citoyens et promouvoir le dialogue social entre les syndicats et les organisations patronales au sein des administrations publiques.

## **IV. Développement et changement climatique : respecter les engagements pris**

### **Le programme 2030**

**22** Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit un ensemble d'objectifs ambitieux de développement durable pour les 15 prochaines années, qui reflètent de nombreuses priorités exprimées par les syndicats. L'accent doit désormais être placé sur une mise en œuvre et un suivi efficaces. Le Programme 2030 se démarque considérablement du cadre précédent que constituaient les objectifs du Millénaire pour le développement : en effet, de par son caractère universel, il s'applique à tous les pays. Par conséquent, l'OCDE doit internaliser les objectifs de développement durable et intégrer également les cibles et leur évaluation dans l'ensemble de son champ d'action. Dans un premier temps, elle doit identifier les domaines politiques qui ont un rapport direct avec les objectifs de développement durable et qui apportent une valeur ajoutée. Les domaines dans lesquels l'OCDE devrait jouer un rôle de premier plan sont les suivants : conduite responsable des entreprises et obligation de diligence, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Dans d'autres domaines, l'OCDE devrait travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions et agences intergouvernementales, notamment l'OIT, et compléter leur action.

**23** Le Programme 2030 reconnaît que les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints par les seuls gouvernements. C'est pourquoi les approches pluripartites, et plus particulièrement le dialogue social, constituent des moyens de mise en œuvre essentiels. La participation des partenaires sociaux est institutionnalisée au niveau de l'OCDE et des autres

organisations internationales telles que l'OIT, et doit être encouragée au niveau national. Pour y parvenir, le gouvernement suédois a proposé un « nouveau deal mondial » visant à honorer les engagements pris en faveur d'une croissance inclusive et d'un travail décent pour tous. Cette proposition consiste à rassembler les mandants tripartites afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et plus particulièrement l'objectif 8.

**La RCM devrait :**

- Charger l'OCDE d'approfondir son travail sur la cohérence des politiques en faveur du développement durable et instaurer une approche à l'échelle de l'organisation destinée à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Mettre en évidence les domaines du Programme 2030 dans lesquels l'OCDE peut jouer un rôle de premier plan : conduite responsable des entreprises et obligation de diligence, éducation et efficacité de la coopération pour le développement ;
- Demander à l'OCDE de travailler en collaboration étroite avec l'OIT sur tous les aspects relatifs aux emplois de qualité, à l'inégalité et aux compétences ;
- Adopter des approches pluripartites visant à atteindre les objectifs de développement durable, notamment le dialogue social, soutenir activement l'initiative de « nouveau deal mondial », et éventuellement s'y associer.

**Respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat**

**24** En décembre 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau cadre universel d'action pour l'action climatique et s'est engagée en faveur d'un infléchissement de la courbe des émissions qui pourrait préserver les moyens de subsistance et les emplois de millions de personnes directement exposées aux impacts du changement climatique. L'engagement à maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2°C, et même à ne pas dépasser la limite de 1,5°C, doit désormais être suivi de décisions politiques cohérentes au niveau national. Ces politiques doivent permettre de libérer le potentiel de l'économie verte en matière de création d'emplois tout en garantissant une transition juste aux salariés des secteurs qui connaîtront des transformations profondes. Les gouvernements ne doivent pas considérer que « la mission a été accomplie » lors de la COP21 ; le vrai travail commence maintenant, avec une mise en œuvre efficace sur le terrain.

**La RCM devrait :**

- Assurer la cohérence entre les politiques économiques et d'investissement d'une part et la nécessité de respecter les objectifs de l'Accord de Paris d'autre part, et intégrer ces engagements dans la planification économique ;
- Mettre en place, en coordination avec les ministres concernés, un ensemble solide de politiques sociales et économiques, notamment un « fonds pour une transition juste », afin de garantir la justice sociale lors de la transition vers un monde sans carbone et sans pauvreté, où chaque travailleur et chaque communauté pourront jouir des avantages d'une économie nouvelle, respectueuse du climat et inclusive ;
- Demander au Comité des politiques d'environnement (EPOC) et d'autres comités conjoints concernés (notamment le WPCID) d'élaborer des orientations en matière de politiques publiques pour une transition juste pour les salariés telle que définie par l'accord de Paris sur le climat.

## V. Le commerce et l'investissement au service d'une croissance productive et inclusive

### Rééquilibrer les accords d'investissement

**25** Pour soutenir l'emploi, l'augmentation de la productivité et une croissance inclusive, l'investissement direct étranger doit renforcer le respect des droits des salariés et le travail décent, et préserver l'intérêt public. Or, les règles qui encadrent les accords internationaux d'investissement visent davantage à protéger les investisseurs internationaux qu'à assurer un développement durable et inclusif. Le règlement des différends entre investisseurs et États est un mécanisme opaque, qui défavorise injustement les investisseurs nationaux et les autres acteurs (nationaux et étrangers). D'importants flux d'investissements directs étrangers transitent par des juridictions tierces dont les traités bilatéraux permettent d'accéder à des régimes attractifs en matière de fiscalité, de réglementation ou de confidentialité. L'élimination des barrières non frontalières, notamment les réglementations nationales devenues « inutiles », constitue un autre sujet de préoccupation. La coopération réglementaire, lorsqu'elle va au-delà de la coopération technique, représente une grave menace pour le « droit de réglementer ». Par ailleurs le commerce international, dont la promotion vise pourtant à favoriser la concurrence, mène souvent à une plus forte concentration, à des fusions, et à un nombre limité de groupes dominant leur secteur respectifs, avec comme résultat final moins, et non pas plus, de concurrence.

#### La RCM devrait :

- Orienter les discussions de l'OCDE sur l'investissement international vers la promotion d'investissements étrangers à long terme qui contribuent efficacement et directement à la création d'emplois décents, et protègent les recettes fiscales, la mobilisation des ressources nationales et le développement durable et inclusif ;
- Rééquilibrer les droits accordés aux investisseurs étrangers dans le cadre des accords d'investissement par rapport aux droits des États, de leurs citoyens et de leurs salariés, notamment en préservant le « droit de réglementer » et en s'assurant que le règlement des litiges transfrontaliers est accessible à toutes les parties prenantes et couvre l'ensemble de leurs droits.

### Promouvoir la conduite responsable des entreprises

**26** L'année 2016 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ce jalon important coïncide avec une période de soutien politique fort en faveur de ces Principes. Lors de la RCM 2015, les ministres ont appelé l'OCDE à « poursuivre ses efforts pour renforcer encore la performance » des Points de contact nationaux. Les dirigeants du G7 se sont quant à eux engagés à renforcer ces derniers et à « montrer l'exemple ».

**27** Le dernier *Rapport de situation de l'OCDE*, qui date de 2015, indique qu'après 40 ans, les Principes de l'OCDE sont encore loin d'avoir atteint leur potentiel, essentiellement en raison des résultats insuffisants d'un certain nombre de PCN. Cette année, la Conférence internationale du Travail 2016 cherchera à renforcer les mécanismes de l'OIT pour garantir un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris en créant un centre de médiation. Il est important que les processus de l'OCDE et de l'OIT travaillent ensemble pour se compléter dans la réalisation des objectifs communs.

#### La RCM devrait :

- Donner la priorité à la réussite de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE, avant de réfléchir à la manière de « promouvoir davantage la conduite responsable des entreprises » ;

- Demander une réaffectation des financements dans le budget principal de l'OCDE afin de soutenir la création d'une unité *permanente* dédiée aux PCN au sein du Secrétariat de l'OCDE, en vue de permettre à l'OCDE de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du G7 et de la réunion ministérielle de 2015<sup>10</sup> ;
- Approuver une révision des lignes directrices de procédure intégrées aux Principes directeurs de l'OCDE, de manière à renforcer les règles qui régissent le fonctionnement des PCN ;
- Agir par le biais de la législation nationale pour rendre obligatoire le devoir de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l'homme afin de renforcer le respect des droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

## VI. Droit du travail et adhésion à l'OCDE

**28** Les pays Membres de l'OCDE sont tenus de respecter un certain nombre de valeurs fondamentales : l'attachement envers une démocratie pluraliste fondée sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme, l'adhésion aux principes d'une économie de marché ouverte et transparente et un objectif commun de développement durable. Les libertés civiles telles que la liberté de réunion, la liberté d'expression et les droits fondamentaux des travailleurs sont des éléments essentiels d'une démocratie pluraliste et du respect des droits de l'homme. Tous les pays membres et candidats doivent respecter les valeurs fondamentales de l'Organisation.

### Colombie

**29** La Colombie demeure le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. En 2015, 18 d'entre eux ont été assassinés et 157 ont reçu des menaces de mort. En 2014, 21 ont été assassinés, et 238 ont reçu des menaces de mort. Si le nombre de meurtres baisse depuis quelques années, les dirigeants syndicaux restent plus fréquemment visés. De plus, au cours des derniers mois, plusieurs syndicalistes ont été attaqués par la police anti-émeute colombienne (l'ESMAD), dont certains ont été gravement blessés. Le taux d'impunité pour les assassinats de syndicalistes se situe actuellement à 87 %. Concernant les menaces de mort, la pratique de répression la plus courante contre les syndicalistes colombiens, le taux est de 99,8 %. Le taux d'impunité moyen pour les crimes contre les syndicalistes est de 95 %.

**30** La Feuille de route pour l'adhésion de la Colombie à l'OCDE prévoyait l'examen extraordinaire par le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales des « *politiques destinées à faire pleinement respecter les droits des travailleurs et tout particulièrement les droits et la sécurité des représentants syndicaux* ». Le TUAC se félicite vivement des recommandations émises par le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales concernant la violence à l'égard des syndicalistes, la réduction du travail informel et de la sous-traitance, l'amélioration de l'application du droit du travail et le renforcement de la négociation collective<sup>11</sup>. TUAC reconnaît également les mesures prises par ELSA pour consulter les syndicats colombiens afin d'identifier et de répondre à leurs préoccupations.

**31** Néanmoins, le TUAC considère que le processus d'examen de l'adhésion de l'OCDE est insuffisamment transparent et participatif pour assurer que la Colombie met en œuvre ses recommandations. L'expérience du plan d'action du travail États-Unis-Colombie (LAP) illustre l'importance de maintenir la volonté politique. En vertu de la LAP, la Colombie a adhéré à un ensemble de mesures sur le droit social définies conjointement, dans le cadre de l'Accord de libre-échange États-Unis-Colombie (ALE). Alors que l'ALE est entré en vigueur en avril 2012, trois ans plus tard une analyse quantitative a révélé qu'en avril 2015 la Colombie n'avait mis en œuvre que 50 % des engagements pris dans le cadre du LAP<sup>12</sup>. Le taux d'impunité choquant et systématiquement élevé pour les crimes contre les syndicalistes constitue un autre indicateur du manque de volonté politique du gouvernement colombien.

10. Cette mesure nécessite une réaffectation à long terme de la Partie I du budget de l'OCDE.

11. « OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Colombia », 2016

12. Le plan d'action du travail des États-Unis-Colombie (LAP) a été signé le 7 avril 2011.

## République de Corée

**32** Le précédent processus de suivi spécial de l'OCDE concernant le droit du travail portait sur l'adhésion de la République de Corée en 1996. Le processus a donné lieu à une certaine amélioration du droit du travail, mais a pris fin en 2006. Plus récemment, la répression du gouvernement contre les syndicats soulève de nouvelles préoccupations sérieuses. En date de mars 2016, 74 syndicalistes étaient emprisonnés, y compris le président et 14 autres représentants de la confédération syndicale KCTU – affiliée au TUAC aux côtés de la confédération FKTU. 504 autres membres de la KCTU ont été accusés « d'entrave à la circulation » en lien avec une manifestation organisée en novembre 2015. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifiques et d'association a déclaré le 29 janvier 2016 : « l'espace pour l'exercice du droit de réunion pacifique s'est réduit au cours des dernières années [en Corée] [...] des restrictions injustifiées apparaissent à chaque étape du processus d'exercice du droit de manifester [allant] de contraintes juridiques à des obstacles plus pratiques »<sup>13</sup>. Les préoccupations concernant les droits de l'homme en Corée ne sont pas limités à la liberté de réunion. Comme mis en évidence dans un récent rapport du TUAC<sup>14</sup>, les droits fondamentaux du travail, y compris le droit de se syndiquer et de négociation collective tels que définis par l'OIT, ne sont pas respectés. La Corée a adhéré à l'OCDE en 1996 sur la base d'un engagement à réformer sa législation du travail et sa pratique en conformité avec les normes internationales<sup>15</sup>. Les salariés coréens et la société plus généralement exigent un droit du travail et des pratiques qui soient conformes aux principes et aux droits fondamentaux du droit du travail de l'OIT et qui ainsi puissent résoudre les conflits de manière équitable. Les progrès vers le respect des droits fondamentaux au travail et vers le dialogue social se sont arrêtés et semblent maintenant regresser. La Corée ne peut plus être considérée comme respectueuse des engagements pris lorsqu'elle a adhéré à l'OCDE.

### *La RCM devrait :*

- Réaffirmer les valeurs fondamentales qui sont communes aux pays de l'OCDE, y compris la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme ;
- Mettre en place un « processus de surveillance spéciale » pour la Colombie impliquant les syndicats colombiens, afin de vérifier la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur les droits du travail et les droits syndicaux et la sécurité avant l'adhésion de la Colombie auprès de l'OCDE ;
- Appeler à la République de Corée à respecter réellement les droits du travail et la liberté de réunion et engager un dialogue transparent et démocratique avec toutes les composantes de la société civile coréenne, y compris les syndicats.

13. « Statement By The United Nations Special Rapporteur On The Rights To Freedom Of Peaceful Assembly And Of Association At The Conclusion Of His Visit To The Republic Of Korea », 29 janvier 2016, <http://freemassmbly.net/news/statement-republic-of-korea/>

14. Respecter les droits fondamentaux du travail en Corée dans le contexte de l'OCDE - Rapport du TUAC, Paris, 4 mars 2016, [http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/DB/document\\_doc.phtml](http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/DB/document_doc.phtml)

15. Le 9 octobre 1996, avant de rejoindre l'OCDE, le gouvernement coréen adresse une lettre à l'OCDE dans laquelle il était indiqué : « The Korean Government confirms its commitment to the basic values shared by the OECD Member Countries, particularly the ideals of pluralistic democracy, open market economy and respect for human rights. [...] The Korean Government confirms its commitment to reform existing laws and regulations on industrial relations in line with internationally accepted standards, including those concerning basic rights such as freedom of association and collective bargaining. »





TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

# RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR UNE PLUS FORTE PRODUCTIVITÉ ET POUR LE BIEN-ÊTRE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION  
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE PARIS,  
1<sup>er</sup> - 2 JUIN 2016

[tuac.org](http://tuac.org)

[@TUACOCD](https://twitter.com/TUACOCD)

[WORKERSVOICE@OECD](mailto:WORKERSVOICE@OECD)